

Rentrée scolaire 2014/2015

Ecole élémentaire Le Petit Prince, site Le Renard
1, rue des sports
17137 L'Houmeau tél : 0546509547
Site internet : <http://sites17.ac-poitiers.fr/lhoumeau-petitprince-lem>
Adresse de messagerie : e-lhoumeau@ac-poitiers.fr

Voici quelques informations sur l'école qui seront complétées lors de la traditionnelle réunion de rentrée des classes, **dont la date vous sera transmise par l'enseignant de votre enfant.**

1. Le personnel :

Directrice : Mme Billandon-Gonzalez, journée de décharge fixée le vendredi.

CP : Mme Billandon-Gonzalez et Mme Dupuis (le vendredi)

CP/CE1 : Mme Roy

CE1/CE2 : Mme Baillet

CE2/CM1 : M. Soares

CM1/CM2 : Mme Calluud

2. Horaires :

ATTENTION : à compter du 02/09/14 le mercredi matin sera travaillé de 8h45 à 11h45.

Accueil des enfants entre **8h35 et 8h45 le matin**. Entrée en classe à **8h45**

Sortie à **12h**.

Accueil entre **13h50 et 14h** l'après midi. Entrée en classe à **14h**

Sortie à **16h**.

Soutien scolaire:

Les élèves qui bénéficient du soutien scolaire sont désignés par les enseignants. Les parents sont avertis de cette prise en charge après chaque période de vacances.

LE RESPECT DES HEURES D'ACCUEIL EST INDISPENSABLE AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE. PASSES CES HORAIRES, LE PORTAIL SERA FERME A CLE.

EN CAS DE RETARD, L'ENCEINTE DE L'ECOLE SERA ACCESSIBLE PAR LA PORTE SITUEE RUE DES SPORTS (entre les classes du CP et CP/CE1) LES PARENTS NE SERONT PAS AUTORISES A ENTRER DANS L'ECOLE et devront laisser leur enfant se diriger seul(e) vers sa classe

3. Fiches de renseignements :

La fiche de renseignements est à retourner le plus rapidement possible à l'école .

Prévoir une attestation d'assurance scolaire, qui est à réclamer auprès de votre assureur

4. Absences

L'école étant obligatoire, **toute absence doit être signalée à l'école et justifiée par écrit** (mot des parents ou certificat médical). Vous pouvez appeler l'école à partir de 8h10 le matin ou laisser un message sur le répondeur ou sur la boîte mail,

Pour toute absence longue pour convenance personnelle sur le temps scolaire, une demande d'autorisation écrite devra être adressée, sous couvert de Mme La Directrice, à M.L'Inspecteur de l'Education Nationale, 25 rue Pierre Loti, 17000 La Rochelle.

5. Assurance scolaire :

Les élèves sont couverts par la responsabilité civile de leurs parents pour toutes les activités se déroulant dans le périmètre scolaire et pour les sorties régulières obligatoires qui se déroulent sur le temps scolaire.

Pour les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'école et qui incluent la pause de midi ou

différent des horaires habituels, **les élèves doivent obligatoirement être assurés par une INDIVIDUELLE-ACCIDENT.**

Quelque soit l'assurance choisie, veillez à ce que l'attestation précise nettement cette clause. Elle est obligatoire pour que votre enfant participe à toutes les activités de l'école.

6. La coopérative scolaire :

Cette participation **volontaire et non obligatoire** permet à chaque enseignant d'acheter les petites choses si utiles au fonctionnement de la classe (participation au voyage lecture organisé par la médiathèque, abonnement de la classe à un magazine etc) et qui ne peuvent faire l'objet d'un mandat administratif de la part de la Mairie. Hormis l'argent de la coopérative, l'école ne dispose pas de fonds propre. Une part de la cotisation demandée est reversée à l'OCCE 17 qui nous fait bénéficier de multiples services (comptabilité, assurances, intervenants etc) . **La somme demandée est de 12 Euros par enfant scolarisé , payable en liquide ou par chèque à l'ordre de : OCCE école élémentaire**

7. Associations des parents d'élèves:

Ces associations sont composées de parents d'élèves élus par l'ensemble des familles de l'école. Leur rôle est très important, car elles siègent au conseil d'école, donnent leur avis sur le fonctionnement de l'école etc.. Ces associations servent aussi de médiateur entre l'équipe des enseignants et les parents d'élèves. N'hésitez pas à les contacter à l'adresse suivante : **1 rue des sports , 17137 L'Houmeau (boîte aux lettres accessible à l'entrée de l'école)** . Les informations relatives à ces associations sont affichées dans les panneaux à l'entrée de l'école.

Rappelons aussi le rôle fondamental de **l'association " Ecole en marche "**, qui organise une brocante au mois de juin et dont les bénéfices servent à financer la majorité des sorties et spectacles de l'école.

8. Ecole et développement durable:

Dans un souci écologique, l'école essaie de limiter sa consommation de papier.

Aussi, **la plupart des informations** concernant les réunions ou la vie de l'école, de la classe de **votre enfant vous seront envoyées par mail.**

N'oubliez pas alors de nous communiquer votre adresse mail et de nous informer si vous n'avez pas accès à l'internet ou si vous ne souhaitez pas être averti par courrier virtuel.

Tous les compte-rendus de réunions seront accessibles sur le site de l'école.

9. Dates des vacances scolaires (ZONE B) :

Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre après la classe	Lundi 3 novembre au matin
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre après la classe	Lundi 5 janvier 2015 au matin
Vacances d'hiver	Vendredi 21 février après la classe	Lundi 9 mars au matin
Vacances de printemps	Vendredi 25 avril après la classe	Lundi 11 mai au matin
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet après la classe	

BONNE RENTREE A TOUS !!

